

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **9 novembre 2021** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Absence motivée :

Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Tous les élus renoncent à l'avis de convocation.

La procédure pour ajouter des sujets à l'ordre du jour exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

Il n'y a donc aucun ajout à l'ordre du jour.

2021-11-196

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Suivi employé en probation
 - 4.2 - Affichage offre d'emploi
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4 - SUJETS À DISCUTER

2021-11-197

- 4.1 - Suivi employé en probation

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé en probation;

CONSIDÉRANT que ladite évaluation nous amène à conclure qu'il est préférable de mettre fin à l'emploi de l'employé concerné.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

DE mettre fin à l'emploi de l'employé en probation immédiatement;

DE verser la compensation prévue à l'article 82 de la Loi sur les Normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-198

4.2 - Affichage offre d'emploi

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE procéder immédiatement à l'affichage d'un poste d'employé de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-11-199

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

QUE la séance soit levée à 18h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse